



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Participation aux jeux paralympiques pour le personnes atteintes de trisomie 21

Question écrite n° 9182

## Texte de la question

M. Antoine Villedieu alerte Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur l'impossibilité pour les personnes atteintes de trisomie 21 de participer aux jeux Paralympiques. En effet, les athlètes porteurs de trisomie sont tout simplement écartés de cet évènement. C'est le cas de Marie Graftiaux, championne du monde de natation à plusieurs reprises qui représente la France aux *Global Games* de Vichy de 2023 mais qui rêve toujours de pouvoir participer aux jeux Paralympiques. Or les conditions actuelles ne lui offrent pas la possibilité de participer à cette compétition du fait de sa maladie génétique. Depuis plusieurs années, la Fédération française de sport adapté plébiscite l'instauration d'une nouvelle classe exclusive aux athlètes atteints de trisomie aux jeux Paralympiques. Il s'agirait d'une évolution majeure qui pourrait accompagner les progrès de la société et marquer une avancée notable pour une meilleure reconnaissance des personnes handicapées qui souffrent actuellement d'une absence de représentation et par le fait de discrimination. C'est pourquoi il voudrait connaître les positions du Gouvernement et les moyens qu'il compte mettre en place afin de soutenir de nouvelles catégories au sein du Comité international paralympique pour les maladies génétiques en vue des prochains jeux Paralympiques, dans le but de permettre aux personnes atteintes de trisomie 21 de participer aux épreuves sportives.

## Données clés

**Auteur :** [M. Antoine Villedieu](#)

**Circonscription :** Haute-Saône (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9182

**Rubrique :** Personnes handicapées

**Ministère interrogé :** Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

**Ministère attributaire :** [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 juin 2023](#), page 5495

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)